

26/12/1961  
( 1961 . )

Reprise par SNCF de la gestion du

Service des titres des réseaux État et Ouest

DOUAI 27.7.75  
N° 9191

Reprise par la S.N.C.F. de la gestion

du Service des Titres du Réseau Etat

---

COPIE

Extrait du Journal Officiel du 12 Décembre  
1941

-----  
Gestion par la Société Nationale  
des Chemins de fer français des titres  
des Chemins de fer de l'Etat  
-----

Le Ministre secrétaire d'Etat à l'Economie  
nationale et aux finances,

Vu la loi du 24 Juin 1941 relative à la gestion  
par la S.N.C.F. des titres des chemins de fer de  
l'Etat, et notamment l'article 3 ,

arrête :

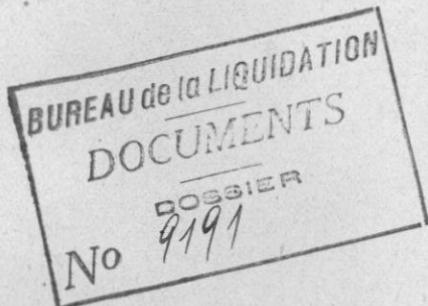
Art 1er - Les dispositions des articles I et 2  
de la loi du 24 Juin 1941 seront applicables à  
compter du 1er Avril 1942.

Art 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal  
officiel

Fait à Paris, le 12 Novembre 1941

Le Ministre secrétaire d'Etat  
à l'économie nationale et aux finances

Pour le Ministre  
Le Conseiller d'Etat secrétaire  
général pour les finances publiques  
Henri DEROY



Extrait du Journal Officiel du 22 Juillet 1941

.....

Loi du 24 Juin 1941 relative à la gestion par la S.N.C.F. des titres de chemins de fer de l'Etat

Nous, Maréchal de France, Chef de l'Etat français,  
Le Conseil des Ministres entendu,

décrétions :

Art 1er - Les titres des chemins de fer de l'Etat émis sous le régime de la loi du 13 Juillet 1921 ou de la convention du 28 Juin 1921 sont gérés par la S.N.C.F.

La législation relative aux obligations émises par des sociétés anonymes leur est applicable.

Art 2 - Toutes dispositions contraires au présent acte sont abrogées et notamment celles de l'article 44 de la loi du 13 Juillet 1921 instituant au Grand Livre de la dette publique une section spéciale consacrée aux obligations émises pour les besoins des chemins de fer de l'Etat.

Art 3 - Le présent acte, dont la date d'entrée en vigueur sera fixée par arrêté du Ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy le 24 Juin 1941

signé : Pétain

Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français :

Le Ministre secrétaire d'Etat à l'Economie nationale et aux finances

Yves Bouthillier

